DOCUMENT RESUME

ED 345 761 JC 920 234

TITLE L'Examen des politiques institutionnelles d'evaluation des apprentissages et de leur mise en oeuvre: rapport sur l'etat et les besoins de l'enseignement collegial en evaluation (An Investigation of the Institutional Policies of Evaluation of Apprenticeships and Their Implementation: Report on the Status and the Needs of Evaluation in Collegial Education).

INSTITUTION Conseil des Colleges, Quebec (Quebec).

PUB DATE Jan 92
NOTE 48p.
PUB TYPE Reports - Evaluative/Feasibility (142)
LANGUAGE French

EDRS PRICE MF01/PC02 Plus Postage.
DESCRIPTORS *Apprenticeships; Community Colleges; Educational Quality; Evaluation Criteria; *Evaluation Methods; Foreign Countries; *Policy Formation; Program Effectiveness; *Program Evaluation; *Program Implementation; *School Policy; State Standards; Technical Institutes; Two Year Colleges
IDENTIFIERS *Quebec

ABSTRACT

This two-part report by the Commission on Evaluation of the Council of Colleges in Quebec focuses on the progress of the province's colleges in developing and implementing legislatively mandated policies concerning the evaluation of apprenticeships. Chapter 1 identifies the 95 colleges with policies meeting the criteria established by the Commission, the 8 colleges that have not yet met Commission standards, the 4 colleges that have not yet submitted policies, and the 14 colleges in the process of amending their policies. This chapter also illustrates trends in policy formation among public and private two-year colleges between 1985 and 1991. Chapter 2 presents the results of 21 site visits conducted to investigate the implementation of apprenticeship evaluation policies. This chapter begins by identifying the institutions visited and the persons and groups with whom the Commission met, and then discusses the progress of the colleges in meeting the Commission's indicators concerning the diffusion of the policy, the assignment of responsibility for implementing the policy, and the development of course plans. In addition, the extent to which the policies have become instruments for institutional development is assessed. Concluding comments stress the importance of program evaluation and programmatic standards to ensuring that students receive comparable and high-quality apprenticeship experiences. Appendixes provide tables illustrating trends in policy formation between 1985 and 1991. (AC)

****
* Reproductions supplied by EDRS are the best that can be made *
* from the original document. *
****

ED345761

COMMISSION DEL EVALUATION

Rapport sur l'etat et
les besoins de
l'enseignement collegial
en evaluation

Janvier 1992

L'EXAMEN DES POLITIQUES INSTITUTIONNELLES D'EVALUATION DES APPRENTISSAGES ET DE LEUR MISE EN OEUVRE

AN INVESTIGATION OF THE INSTITUTIONAL POLICIES OF EVALUATION OF APPRENTICESHIPS AND THEIR IMPLEMENTATION

Conseil des colleges

"PERMISSION TO REPRODUCE THIS MATERIAL HAS BEEN GRANTED BY

M. Poulin

TO THE EDUCATIONAL RESOURCES INFORMATION CENTER (ERIC)."

U.S. DEPARTMENT OF EDUCATION
Office of Educational Research and Improvement
EDUCATIONAL RESOURCES INFORMATION CENTER (ERIC)

☐ This document has been reproduced as received from the person or organization originating it.

☒ Minor changes have been made to improve reproduction quality.

• Points of view or opinions stated in this document do not necessarily represent official OERI position or policy.

JC920234

Gouvernement du Quebec
Conseil des colleges

Quebec

BEST COPY AVAILABLE

L'EXAMEN DES POLITIQUES INSTITUTIONNELLES D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES ET DE LEUR MISE EN ŒUVRE

Rapport sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial en évaluation

COMMISSION DE L'ÉVALUATION

Janvier 1992

© Gouvernement du Québec

Dépôt légal : premier trimestre 1992
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

ISBN : 2-550-22785-9

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 1

1. L'état de la situation à propos des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages 3

2. Les établissements visités et l'état de la mise en œuvre de leur politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages 9

2.1 Les établissements visités 9

2.1.1 La description des établissements 9

2.1.2 Les personnes et les groupes rencontrés lors des visites de la Commission 14

2.2 L'état de la mise en oeuvre des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages 16

2.2.1 L'état de la mise en oeuvre des politiques selon les trois repères qui contribuent à la garantie de la qualité de l'évaluation des apprentissages 17

2.2.2 L'état de la mise en oeuvre des politiques à propos des éléments qui contribuent à faire de la politique un instrument de développement 22

CONCLUSION 25

ANNEXE 27

INTRODUCTION

Tout comme elle le fait à chaque année dans un rapport, la Commission de l'évaluation rend compte ici, au Conseil des collèges et à la Ministre, de l'exercice d'une partie de son mandat qui consiste à examiner les politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages[1] et leur mise en œuvre. Pour la présente année, la Commission modifie la facture de son rapport et se limite à diffuser un document bref et factuel. En effet, dans ses deux derniers rapports, particulièrement celui de l'année 1988-1989, la Commission a fait une présentation exhaustive de l'état de la mise en œuvre des p.i.e.a. Elle a décrit son processus d'examen, présenté les repères sur lesquels porte cet examen ainsi que les critères sur lesquels repose son jugement. De plus, elle a fait état, dans ces documents, des moyens et des mécanismes que les collèges ont mis en place pour actualiser leur politique. En s'appuyant sur ces observations, la Commission y a présenté aussi des réflexions relatives à l'examen de la mise en œuvre. Aussi, elle invite le lecteur à se référer aux rapports 1988-1989 et 1989-1990 pour les commentaires et les réflexions qui complètent le présent exposé.

Ce rapport comprend deux chapitres. Le premier chapitre porte sur les politiques que la Commission a examinées au cours de l'année 1990-1991. Des tableaux présentent nominativement les collèges dont la politique a satisfait aux critères du cadre d'analyse de la Commission[2], ceux dont la politique est en projet et les collèges qui n'ont encore soumis ni politique, ni projet. On nomme aussi les établissements qui ont déposé, pour fins d'examen, des amendements à leur politique.

Le deuxième chapitre fait état, de façon nominative, de la mise en œuvre de la politique des 21 établissements visités en 1989-1990. Rappelons que, selon le *Cadre de référence*[3], à la suite de la réception du rapport d'examen détaillé que leur adresse la Commission, les collèges jouissent d'un délai d'environ douze mois pour apporter des modifications à l'application de leur politique et pour les faire connaître à la Commission avant que celle-ci rende compte nominativement de l'état d'application de leur politique.

---

1. Afin d'alléger le texte, la Commission utilise le sigle «p.i.e.a.» pour désigner «politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages».
2. Commission de l'évaluation, *L'examen des politiques institutionnelles d'évaluation et de leur mise en œuvre : le cadre d'analyse de la Commission de l'évaluation*, Conseil des collèges, juin 1984, 22 p.
3. Commission de l'évaluation, *Cadre de référence pour l'examen de la mise en œuvre des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages*, Conseil des collèges, septembre 1987, p. 7-9.

La première partie présente les établissements visités ainsi que les personnes et les groupes rencontrés lors des visites. À partir de tableaux nominatifs, la deuxième partie donne pour chacun de ces collèges la situation actuelle[4] ainsi que celle qui prévalait au moment de la visite à propos des repères[5] majeurs de la Commission. Ces repères sont les suivants : la diffusion de la politique, l'exercice des responsabilités prévues dans la politique et la gestion des plans de cours. Cette partie porte aussi sur l'état de la mise en œuvre des p.i.e.a. à propos d'autres repères qui concourent à faire de la politique un instrument de développement. Ces repères sont : la dimension formative de l'évaluation et l'aide à l'apprentissage, la formation fondamentale et la qualité de la langue, l'aide et les ressources prévues en évaluation, la révision de notes et le droit de recours des élèves ainsi que la révision de la politique.

En 1990-1991, la Commission a examiné la mise en œuvre de 19 autres p.i.e.a. et elle en rendra compte dans son rapport 1991-1992[6].

---

4. En date du 31 octobre 1991.
5. Le mot «repère» se rapporte à chacun des différents «éléments» d'une politique sur lesquels porte l'examen de la mise en œuvre : le plan de cours, l'application générale de la politique, les politiques départementales, la reconnaissance des acquis extrascolaires, la diffusion de la politique, etc. La Commission distingue deux types de «repères» : ceux qui contribuent à la garantie de la qualité de l'évaluation des apprentissages et ceux qui concourent à faire de la politique un instrument de développement.

   L'examen de la mise en œuvre effectué par la Commission consiste à savoir si les responsabilités prévues dans une politique à propos de chacun des éléments sont exercées et si des mécanismes formels en rendent compte. L'exercice des responsabilités et l'existence de mécanismes formels pour en attester constituent les critères de la Commission. Cette dernière laisse au mot «critère» son sens général et non pas celui de standard ou de règle que lui accorde la docimologie.
6. Les établissements concernés de même que les collèges qui ont demandé à la Commission un délai supplémentaire pour l'examen de la mise en œuvre de leur politique apparaissent aux tableaux I et II de l'annexe.

1. L'ÉTAT DE LA SITUATION À PROPOS DES POLITIQUES INSTITUTIONNELLES D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

Les articles 31 et 40 du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* requièrent des collèges l'adoption et l'application d'une politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages des étudiants pour le 1er juillet 1985. Six ans après cette échéance, où en sont les établissements d'enseignement collégial qui devaient adopter une telle politique ? Le bilan de ces politiques, en date du 31 octobre 1991, est présenté sous forme de cinq tableaux.

Les établissements dont la politique est considérée comme satisfaisante : tableau 1 (page 5)

Sur les 107 établissements d'enseignement collégial, 89 %, soit 95, ont une politique considérée comme satisfaisante, c'est-à-dire qu'elle répond aux exigences du cadre d'analyse de la Commission de l'évaluation. Ce sont : 47 collèges publics, 25 collèges privés subventionnés, 20 collèges privés sous permis et 3 établissements publics hors cégep.

Les établissements dont la politique est considérée comme en projet : tableau 2 (page 6)

Cette catégorie regroupe les établissements dont les politiques sont présentées à la Commission nommément comme des projets et celles qui, après examen, ne correspondent pas entièrement aux exigences du cadre d'analyse de la Commission. Ils représentent 7 % de l'ensemble soit 8 établissements sur 107 : un établissement privé sous permis et 7 conservatoires de musique, établissements publics hors cégep, qui relèvent du ministère des Affaires culturelles.

Les établissements qui n'ont soumis ni politique, ni projet : tableau 3 (page 6)

Ce tableau regroupe les 4 établissements qui n'ont soumis aucun document à l'examen de la Commission de l'évaluation et ce, malgré l'obligation qui leur est faite, d'adopter une p.i.e.a. Ils constituent 4 % de l'ensemble des établissements : un collège public, 2 établissements privés sous permis et un établissement public hors cégep. Le tableau 3 exclut la Villa Ste-Marcelline, établissement privé sous permis

qui n'a soumis aucune politique à la Commission puisqu'il n'a été inscrit au répertoire des établissements de l'enseignement collégial qu'en 1990-1991.

Les établissements qui ont déposé des amendements pour fins d'examen : tableau 4 (page 6)

Ce tableau identifie les 14 établissements (13 %) qui ont soumis pour examen des amendements ou une version révisée de leur p.i.e.a. déjà reconnue satisfaisante. Il s'agit de 8 collèges publics, 3 établissements privés subventionnés et 3 établissements privés sous permis.

L'évolution de l'état des politiques : tableau 5 (page 7)

Ce tableau présente, pour les six dernières années, l'évolution de l'état des p.i.e.a. pour l'ensemble du réseau collégial. À cette date, 89 % des établissements ont élaboré une p.i.e.a., 11 % n'ont pas encore répondu à cette obligation dont 7 % ont néanmoins un projet de politique.

Trois figures, en annexe, illustrent ce tableau : la figure 1 présente en nombre l'évolution de l'état des politiques selon le type d'établissement ; la figure 2 montre le pourcentage des établissements dont la politique est considérée comme satisfaisante et la figure 3 représente le pourcentage des établissements selon l'état de leur politique.

La Commission rappelle que l'élaboration d'une p.i.e.a. et sa mise en œuvre contribuent, entre autres, à garantir **publiquement** la qualité de l'évaluation des apprentissages. Aussi, tous les établissements d'enseignement collégial qui recommandent à la Ministre de décerner des diplômes ou des certificats, et qui font inscrire des unités au Bulletin cumulatif d'études collégiales, doivent, de toute évidence, adopter et appliquer une telle politique.

TABLEAU 1

Liste des 95 établissements d'enseignement collégial dont la politique est considérée comme satisfaisante au 31 octobre 1991

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS	ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS SUBVENTIONNÉS	ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS SOUS PERMIS	ÉTABLISSEMENTS PUBLICS HORS CÉGEP
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue Cégep Ahuntsic Cégep d'Alma Cégep André-Laurendeau Cégep Beauce-Appalaches Cégep de Baie Comeau Cégep de Bois-de-Boulogne Champlain Regional College Campus Lennoxville Campus Saint-Lambert-Longueuil Campus Saint-Lawrence Cégep de Chicoutimi Collège Dawson Cégep de Drummondville Cégep Édouard-Montpetit Cégep François-Xavier-Garneau Cégep de Granby Haute-Yamaska[1] Cégep de la Gaspésie et des Îles Cégep Joliette-De Lanaudière Collège John Abbott Cégep de Jonquière Cégep de La Pocatière Cégep de Lévis-Lauzon Cégep de Limoilou Cégep Lionel-Groulx Cégep de Maisonneuve Cégep de Matane Cégep Montmorency Cégep de l'Outaouais Cégep de la région de l'amiante Cégep de Rimouski Cégep de Rivière-du-Loup Cégep de Rosemont Cégep de Saint-Félicien Cégep de Sainte-Foy Cégep de Saint-Hyacinthe Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu Cégep de Saint-Jérôme Cégep de Saint-Laurent Cégep de Sept-Îles Cégep de Shawinigan Cégep de Sherbrooke Cégep de Sorel-Tracy Cégep de Trois-Rivières Cégep de Valleyfield Collège Vanier Cégep de Victoriaville Cégep du Vieux Montréal	Académie Centennale Campus Notre-Dame-de-Foy Collège André-Grasset Collège d'affaires Ellis Collège Bart[1] Collège Français[1] Collège de l'Assomption Collège Jean-de-Brébeuf Collège Laflèche Collège LaSalle Collège de Lévis Collège Marianopolis Collège Marie-Victorin Collège Mérici Collège Moderne 3-R Inc. Collège O'Sullivan (Montréal) Collège O'Sullivan (Québec) Collège de secrétariat Notre-Dame Conservatoire Lassalle École commerciale du Cap École de musique Vincent-D'Indy Institut Teccart Inc. Petit Séminaire de Québec Séminaire Saint-Augustin Séminaire de Sherbrooke	Académie internationale de la mode et du design Association de l'Immeuble Collège électronique de Québec Collège Delta Collège d'informatique Marsan Inc. Collège de photographie Marsan Collège Formatronique Collège Inter Dec Collège Salette[1] Collège technique de Montréal Inc. Informatique MultiHexa Inc. ICD - Institut carrière et développement Ltée Institut Demers[1] Institut Herzing de Montréal Institut informatique-bureautique (Chicoutimi) Institut informatique-bureautique (Sherbrooke) Institut d'informatique de Québec Inc. Institut Jean-Guy Leboeuf (1990) Inc. Institut supérieur d'électronique L.A. Enr. Musitechnics Services Éducatifs Inc.	Institut de technologie agro-alimentaire de La Pocatière Institut de technologie agro-alimentaire de Saint-Hyacinthe Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec[1]
TOTAL : 47/48	TOTAL : 25/25	TOTAL : 20/23	TOTAL : 3/11

1. Établissements qui ont élaboré une politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages au cours de la dernière année.

BEST COPY AVAILABLE

TABLEAU 2

Liste des 8 établissements d'enseignement collégial dont la politique est considérée comme en projet au 31 octobre 1991

ÉTABLISSEMENT PRIVÉ SOUS PERMIS	ÉTABLISSEMENTS PUBLICS HORS CÉGEP
École de mode Châtelaine	Conservatoire de musique de Chicoutimi Conservatoire de musique de Hull Conservatoire de musique de Montréal Conservatoire de musique de Québec Conservatoire de musique de Rimouski Conservatoire de musique de Trois-Rivières Conservatoire de musique de Val-D'Or
TOTAL : 1/23	TOTAL : 7/11

TABLEAU 3

Liste des 4 établissements d'enseignement collégial qui n'ont soumis ni politique, ni projet au 31 octobre 1991

ÉTABLISSEMENT PUBLIC	ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS SOUS PERMIS	ÉTABLISSEMENT PUBLIC HORS CÉGEP
Collège Héritage	École supérieure de danse École de coupe et de couture Larose	Campus Macdonald
TOTAL : 1/48	TOTAL : 2/23	TOTAL : 1/11

TABLEAU 4

Liste des 14 établissements d'enseignement collégial qui ont déposé à la Commission, pour fins d'examen, des amendements à leur politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, entre le 30 novembre 1990 et le 31 octobre 1991

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS	ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS SUBVENTIONNÉS	ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS SOUS PERMIS
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue Cégep d'Alma Cégep de Baie-Comeau Cégep Beauce-Appalaches Cégep de Bois-de-Boulogne Cégep François-Xavier-Garneau Cégep Joliette-De Lanaudière Cégep de Saint-Laurent	Collège de l'Assomption Collège Jean-de-Brébeuf Collège Mérici	Informatique MultiHexa Inc. Institut carrière et développement Ltée Académie internationale de la mode et du design
TOTAL : 8/48	TOTAL : 3/25	TOTAL : 3/23

TABLEAU 5

Évolution de l'état des politiques de 1985 à 1991

TYPE D'ÉTABLISSEMENT / ÉTAT DE LA POLITIQUE	PUBLICS		PRIVÉS SUBVENTIONNÉS		PRIVÉS SOUS PERMIS		PUBLICS HORS CÉGEP		TOTAL	
Politique satisfaisante										
1985-1986	24	(52%)	12	(52%)	0	(0%)	0	(0%)	36	(36%)
1986-1987	35	(76%)	21	(84%)	7	(32%)	1	(10%)	64	(62%)
1987-1988	43	(92%)	23	(88%)	14	(58%)	1	(9%)	81	(75%)
1988-1989	44	(94%)	23	(88%)	19	(76%)	1	(9%)	87	(80%)
1989-1990	46	(96%)	23	(92%)	19	(73%)	2	(18%)	90	(82%)
1990-1991	47	(98%)	25	(100%)	20	(87%)	3	(27%)	95	(89%)
Politique en projet										
1985-1986	13	(28%)	5	(22%)	0	(0%)	1	(10%)	19	(19%)
1986-1987	10	(22%)	3	(12%)	8	(36%)	1	(10%)	22	(21%)
1987-1988	3	(6%)	2	(8%)	5	(21%)	1	(9%)	11	(10%)
1988-1989	2	(4%)	3	(12%)	3	(12%)	1	(9%)	9	(8%)
1989-1990	1	(2%)	2	(8%)	3	(12%)	1	(9%)	7	(6%)
1990-1991	0	(—)	0	(0%)	1	(4%)	7	(64%)	8	(7%)
Ni politique ni projet										
1985-1986	9	(20%)	6	(26%)	22	(100%)	9	(90%)	46	(45%)
1986-1987	1	(2%)	1	(4%)	7	(32%)	8	(80%)	17	(17%)
1987-1988	1	(2%)	1	(4%)	5	(21%)	9	(82%)	16	(15%)
1988-1989	1	(2%)	0	(0%)	3	(12%)	9	(82%)	13	(12%)
1989-1990	1	(2%)	0	(0%)	4	(15%)	8	(73%)	13	(12%)
1990-1991	1	(2%)	0	(0%)	2	(9%)	1	(9%)	4	(4%)
Total des établissements*										
1985-1986	46	(100%)	23	(100%)	22	(100%)	10	(100%)	101	(100%)
1986-1987	46	(100%)	25	(100%)	22	(100%)	10	(100%)	103	(100%)
1987-1988	47	(100%)	26	(100%)	24	(100%)	11	(100%)	106	(100%)
1988-1989	47	(100%)	26	(100%)	25	(100%)	11	(100%)	109	(100%)
1989-1990	48	(100%)	25	(100%)	26	(100%)	11	(100%)	110	(100%)
1990-1991	48	(100%)	25	(100%)	23	(100%)	11	(100%)	107	(100%)

* Le nombre des établissements d'enseignement collégial fluctue d'une année à l'autre, ce qui fait varier des pourcentages.

2. LES ÉTABLISSEMENTS VISITÉS ET L'ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DE LEUR POLITIQUE INSTITUTIONNELLE D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

Le deuxième chapitre présente d'abord les établissements visités en 1989-1990 ainsi que les personnes et les groupes rencontrés lors de ces visites. Il décrit ensuite l'état de la mise en œuvre de la p.i.e.a. de ces collèges en regard des repères qui, selon la Commission, contribuent le plus à la garantie de la qualité de l'évaluation et en regard d'autres repères qui concourent à faire de la politique un instrument de développement.

2.1 LES ÉTABLISSEMENTS VISITÉS

2.1.1 La description des établissements

La Commission de l'évaluation a examiné en 1989-1990 la mise en œuvre de 22 p.i.e.a.[7] dans 21 établissements: 9 publics, 8 privés subventionnés et 4 privés sous permis.

Les établissements publics

Les établissements publics[8] visités accueillent en moyenne 2394 étudiantes et étudiants. Les cégeps d'Alma, de Drummondville, de La Pocatière et de Victoriaville en reçoivent moins de 1500 alors que les cégeps de Saint-Laurent, de Trois-Rivières et François-Xavier-Garneau accueillent plus de 3000 élèves. À l'enseignement régulier, ils offrent en moyenne 17 programmes conduisant à un diplôme d'enseignement collégial et tous dispensent à la fois la formation générale et la formation professionnelle ainsi que des cours à l'éducation des adultes. Les établissements publics comptent, en moyenne, 170 enseignantes ou enseignants. Le cégep de Trois-Rivières en compte plus de 300 alors que ceux d'Alma et de La Pocatière en comptent moins de 100. Le personnel enseignant est réparti, en moyenne, entre 18 départements, et le personnel de direction est composé, en moyenne, de 15 membres.

---

7. La Commission de l'évaluation a examiné l'application de 22 politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages mais a visité 21 établissements, le collège Marie-Victorin ayant élaboré une politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages à l'enseignement régulier et une autre à l'éducation des adultes.
8. La présentation des établissements publics se rapporte au tableau 6 de la page 11.

Les établissements privés subventionnés

Les établissements privés subventionnés[9] visités en 1989-1990 comportent entre eux de grandes différences. Ils reçoivent, en moyenne, 1076 étudiantes et étudiants, mais le collège Marie-Victorin en accueille 4705, dont 3294 à l'éducation des adultes, alors que le collège O'Sullivan de Québec, le collège de Lévis, le collège d'affaires Ellis, l'Académie Centennale et le Conservatoire Lassalle en accueillent moins de 320. Seuls les collèges de Lévis et Marie-Victorin offrent à la fois la formation générale et la formation professionnelle ; les autres dispensent l'une ou l'autre formation. Le nombre moyen de programmes offerts conduisant à l'obtention d'un diplôme d'enseignement collégial est de 7. Cependant le collège Marie-Victorin en offre 16 à l'enseignement régulier, alors que le collège O'Sullivan de Québec, le collège d'affaires Ellis et le Conservatoire Lassalle n'en offrent qu'un seul. À l'exception de ces trois établissements et du collège Marie-Victorin (secteur de l'éducation des adultes) qui n'ont pas de structure départementale, les collèges privés subventionnés comprennent, en moyenne, 7 départements. Ils comptent aussi en moyenne 48 enseignantes ou enseignants, si on excepte le Conservatoire Lassalle et le collège Marie-Victorin (secteur de l'éducation des adultes). À part ce dernier, les collèges privés subventionnés ne font pas de distinction entre l'enseignement régulier et l'éducation des adultes. Enfin, dans ces établissements, la direction comprend en moyenne 6 personnes.

Les établissements privés sous permis

Les établissements privés sous permis[10] accueillent en moyenne 80 étudiantes et étudiants. Ils ne dispensent que la formation professionnelle, offrent en moyenne 3 programmes qui conduisent à l'obtention d'une attestation ou d'un certificat d'études collégiales. Ces établissements ne comportent pas de structure départementale. Ils comptent en moyenne 7 enseignantes ou enseignants et l'un de ces collèges n'engage que du personnel enseignant à temps partiel. La direction de ces établissements est assurée en moyenne par 2 personnes.

9. La présentation des établissements privés subventionnés se rapporte au tableau 7 de la page 12.

10. La présentation des établissements privés sous permis se rapporte au tableau 8 de la page 13.

TABLEAU 6

Présentation des établissements publics où l'examen de la mise en oeuvre a été effectué en 1989-1990

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	NOMBRE D'ÉLÈVES[1] *% général* % professionnel	NOMBRE DE PROGRAMMES[2] *% général* % professionnel	NOMBRE DE DÉPARTEMENTS[3]	NOMBRE D'ENSEIGNANTS ENSEIGNANTES[4]	COURS DISPENSÉS À L'ÉDUCATION DES ADULTES
Cégep de Trois-Rivières	4388 *48%* 52%	**32** *50%* 50%	**28**	**327**	Oui
Cégep François-Xavier-Garneau	3796 *59%* 41%	**20** *30%* 70%	**22**	**248**	Oui
Cégep de Saint-Laurent	**3330** *61%* 39%	**20** *40%* 60%	**22**	**217**	Oui
Cégep Lionel-Groulx	2378 *61%* 39%	20 *40%* 60%	**20**	**149**	Oui
Campus Saint-Lambert-Longueuil (Champlain Regional College)	**2322** *79%* 21%	**11** *64%* 36%	**16**	**130**	Oui
Cégep de Drummondville	**1600** *65%* 35%	**13** *39%* 61%	**13**	**114**	Oui
Cégep de Victoriaville	**1469** *51%* 49%	10 *40%* 60%	**20**	**125**	Oui
Cégep d'Alma	**1146** *53%* 47%	**14** *50%* 50%	**11**	**92**	Oui
Cégep de La Pocatière	**1111** *40%* 60%	**12** *33%* 67%	**11**	**90**	Oui
MOYENNE	**2394** *57%* 43%	**17** *43%* 57%	**18**	**170**	—

1. Sources : Fédération des cégeps, ***Annuaire des cégeps 1990-1991***, 1990, 124 p. Comptes rendus des visites de la Commission de l'évaluation. Il s'agit du nombre d'élèves inscrits à l'enseignement régulier.
2. Sources : Fédération des cégeps, ***Annuaire des cégeps 1990-1991***, 1990, 124 p. Comptes rendus des visites de la Commission de l'évaluation. Il s'agit du nombre de programmes conduisant à l'obtention d'un D.E.C.
3. Source : Comptes rendus des visites de la Commission de l'évaluation.
4. Sources : Fédération des cégeps, ***Annuaire des cégeps 1990-1991***, 1990, 124 p. Comptes rendus des visites de la Commission de l'évaluation. Il s'agit du nombre d'enseignants «équivalent à temps complet».

TABLEAU 7

Présentation des établissements privés subventionnés où l'examen de la mise en oeuvre a été effectué en 1989-1990

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	NOMBRE D'ÉLÈVES[1] *% général* % professionnel	NOMBRE DE PROGRAMMES[2] *% général* % professionnel	NOMBRE DE DÉPARTEMENTS[3]	NOMBRE D'ENSEIGNANTS ENSEIGNANTES[4]	COURS DISPENSÉS À L'ÉDUCATION DES ADULTES
Collège Marie-Victorin (adultes)	**3294** *31%* 69%	**9** *44%* 56%	—[6]	**35**[8]	Oui
Collège Marianopolis	**1552** *100%* 0%	**8** *100%* 0%	**6**	**90**[7]	X
Collège Marie-Victorin (régulier)	**1411** *56%* 44%	**16** *50%* 50%	**11**	**107**	Non
Collège Jean-de-Brébeuf	**1290** *100%* 0%	**8** *100%* 0%	**8**	**75**	X
Collège O'Sullivan de Québec	**318** *0%* 100%	**1** *0%* 100%	**0**	**16**	X
Collège de Lévis	**215** *60%* 40%	**7** *86%* 14%	**5**	**13**	X
Académie Centennale	**206** *100%* 0%	**3** *100%* 0%	**7**	**25**	X
Collège d'affaires Ellis	**200** *0%* 100%	**1** *0%* 100%	**0**	**15**	X
Conservatoire Lassalle	**127** *100%* 0%	**1** *100%* 0%	**0**	.[5]	X
MOYENNE	**1076** *62%* 38%	**7** *60%* 40%	**7**	**53**[9]	—

1. Source: Comptes rendus des visites de la Commission de l'évaluation. Il s'agit du nombre d'élèves inscrits à l'enseignement régulier.
2. Sources: Association des collèges du Québec, ***Destination collégial privé 1991-1992***, septembre 1990, 43 p. Comptes rendus des visites de la Commission de l'évaluation. Il s'agit du nombre de programmes conduisant à l'obtention d'un DEC.
3. Source: Comptes rendus des visites de la Commission de l'évaluation.
4. Sources: Fédération des cégeps, ***Annuaire des cégeps 1990-1991***, 1990, 124 p. Comptes rendus des visites de la Commission de l'évaluation. Il s'agit du nombre d'enseignants «équivalent à temps complet».
5. Cet établissement engage 23 enseignants ou enseignantes à la leçon.
6. Au collège Marie-Victorin, l'enseignement à l'éducation des adultes est divisé en 5 secteurs.
7. Concernant le collège Marianopolis, le nombre d'enseignants et d'enseignantes «équivalent à temps complet» est approximatif.
8. Le collège Marie-Victorin engage 35 enseignants ou enseignantes «équivalent à temps complet» et 300 chargés de cours pour le secteur de l'éducation des adultes.
9. Le Conservatoire Lassalle est exclu du calcul de la moyenne car cet établissement n'engage que des enseignants et des enseignantes à la leçon.

X. Ces établissements n'offrent pas de cours à l'éducation des adultes.

TABLEAU 8

Présentation des établissements privés sous permis où l'examen de la mise en œuvre a été effectué en 1989-1990

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	NOMBRE D'ÉLÈVES[1] *% général* % professionnel	NOMBRE DE PROGRAMMES[2] *% général* % professionnel	NOMBRE DE DÉPARTEMENTS[3]	NOMBRE D'ENSEIGNANTS ENSEIGNANTES[4]	COURS DISPENSÉS À L'ÉDUCATION DES ADULTES
Institut carrière et développement Ltée	100[5] *0%* 100%	3 (2 AEC et 1 CEC) *0%* 100%	0	12	X
Institut supérieur d'électronique de Montréal	90 *0%* 100%	4 (2 AEC et 2 CEC) *0%* 100%	0	5	X
Institut informatique-bureautique de Chicoutimi	69 *0%* 100%	2 (1 AEC et 1 CEC) *0%* 100%	0	—[6]	X
Institut informatique-bureautique de Sherbrooke	62 *0%* 100%	2 (1 AEC et 1 CEC) *0%* 100%	0	—[7]	X
MOYENNE	80 *0%* 100%	3 *0%* 100%	—[3]	—[4]	—

1. Source: Comptes rendus des visites de la Commission de l'évaluation. Il s'agit du nombre d'élèves inscrits à l'enseignement régulier.
2. Source: Comptes rendus des visites de la Commission de l'évaluation. Ces établissements privés sous permis offrent des programmes conduisant exclusivement à l'obtention d'une attestation d'études collégiales (AEC) ou d'un certificat d'études collégiales (CEC).
3. Ces établissements privés sous permis n'ont pas de structure départementale.
4. Source: Comptes rendus des visites de la Commission de l'évaluation. Il s'agit du nombre d'enseignants «équivalent à temps complet». La moyenne des enseignants pour les établissements privés sous permis n'a pas été calculée parce que seulement deux d'entre eux engagent des enseignants à temps complet.
5. L'Institut carrière et développement Ltée a une capacité d'accueil de cent élèves à la fois.
6. L'Institut informatique-bureautique de Chicoutimi engage 8 enseignants ou enseignantes dont 3 à temps complet.
7. L'Institut informatique-bureautique de Sherbrooke engage 7 enseignants ou enseignantes à temps partiel.

X. Ces établissements n'offrent pas de cours à l'éducation des adultes.

2.1.2 Les personnes et les groupes rencontrés lors des visites de la Commission

En 1989-1990, la Commission de l'évaluation a rencontré, au cours de ses visites dans les 21 collèges, près de 400 personnes représentant les quatre groupes suivants[11] :

- des personnes de l'administration, c'est-à-dire : les directrices et les directeurs généraux de 20 collèges, les directrices ou les directeurs des services pédagogiques ou éducatifs de 18 collèges, et un certain nombre de directrices ou de directeurs des services aux étudiants, d'adjointes ou d'adjoints, et de responsables de centres spécialisés;

- des membres du personnel enseignant de 21 collèges, parmi lesquels plusieurs étaient des responsables de la coordination départementale et certains étaient membres de la commission pédagogique;

- des membres du personnel professionnel non enseignant de 11 collèges, en l'occurrence des conseillers pédagogiques, des aides pédagogiques individuels et des registraires;

- des représentants et des représentantes de la population étudiante de 20 collèges.

Même si la Commission a visité moins de collèges qu'en 1988-1989, elle a rencontré une cinquantaine de personnes de plus.

11. Voir le tableau 9 à la page 15.

TABLEAU 9

Personnes et groupes rencontrés lors des visites d'examen de la mise en oeuvre en 1989-1990

Type d'établissement / Nom de l'établissement	Personnes et groupes rencontrés						
	Personnel de direction			Personnel professionnel enseignant	Personnel professionnel non enseignant	Représentante et représentant de la population étudiante	Total des personnes rencontrées
	Direction générale	Direction des services pédagogiques, éducatifs ou de formation	Autres membres de la Direction	Plusieurs personnes sont responsables de la coordination départementale et membres de la commission pédagogique		Certains sont membres de l'exécutif de l'Association générale des étudiants	
Établissements publics							
Cégep d'Alma	1	1	4	9	1	3	19
Campus Saint-Lambert-Longueuil (Champlain Regional College)	1[1]	1	6	6	—	13	27
Cégep de Drummondville	1	1	4	9	1	2	18
Cégep François-Xavier-Garneau	1	1[2]	4	22	—	5	33
Cégep de la Pocatière	1	1	2	10	4	9	27
Cégep Lionel-Groulx	1	1	7	14	1	—	24
Cégep de Saint-Laurent	1	1	2	12	4	1	21[5]
Cégep de Trois-Rivières	1	1	3	12	4	5	26
Cégep de Victoriaville	1	1	2	3	1	2	10
Établissements privés subventionnés							
Académie Centennale	1	1	—	9	—	8	19
Collège d'affaires Ellis	1	—[3]	—	7	—	5	13
Collège Jean-de-Brébeuf	1	—[4]	1	7	2	2	13
Collège de Lévis	1	1	1	4	1	5	13
Collège Marianopolis	1	1	—	9	3	19	33
Collège Marie-Victorin	1	1	6	11	2	12	33
Collège O'Sullivan de Québec	1	1	—	14	—	5	21
Conservatoire Lassalle	1	1	—	3	—	3	8
Établissements privés sous-permis							
Institut carrière et développement Ltée	1	1	—	4	—	5	11
Institut informatique-bureautique de Chicoutimi	—[6]	1	—	3	—	5	9
Institut informatique-bureautique de Sherbrooke	1	—[6]	1	3	—	3	8
Institut supérieur d'électronique de Montréal	1	1	1	2	—	2	7

1. Au Campus Saint-Lambert-Longueuil, la Commission a rencontré le directeur de campus et non le directeur général du Champlain Regional College.
2. Dans cet établissement, la fonction de directeur des services pédagogiques était exercée par intérim au moment de la visite de la Commission.
3. Dans cet établissement, le directeur général assume aussi la fonction de directeur des services pédagogiques.
4. Dans cet établissement, le poste de directeur des services pédagogiques était vacant au moment de la visite de la Commission.
5. Dans ce collège, la Commission a également rencontré un membre du personnel de soutien.
6. Le directeur général de l'Institut informatique-bureautique de Chicoutimi est aussi celui de l'Institut informatique-bureautique de Sherbrooke. Il assume la fonction de directeur des services pédagogiques dans ce dernier établissement.

BEST COPY AVAILABLE

2.2 L'ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES INSTITUTIONNELLES D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

L'introduction de ce document invitait le lecteur à se référer aux deux derniers rapports de la Commission pour comprendre la complexité de la mise en œuvre des politiques. Toutefois, pour éviter les comparaisons et les interprétations indues, la Commission juge à propos de rappeler quelques considérations.

Le premier rappel a trait au caractère institutionnel des politiques. Une politique institutionnelle est celle que le collège élabore lui-même et qu'il met en œuvre. En ce sens, aucune comparaison entre les collèges ou entre les cohortes de collèges, ne peut être établie sur la base de l'application de leur politique car leur caractère «institutionnel» entraîne une très grande variété d'intentions et d'objectifs lesquels ont une incidence sur l'ampleur de la politique, ampleur qui à son tour reflète la complexité de l'organisation administrative et pédagogique d'un collège. L'état d'application total ou partiel d'une politique ne doit être considéré qu'en référence à l'établissement qui en est le maître d'œuvre. On ne peut, non plus, conclure à la plus ou moins grande qualité d'un collège en considérant seulement l'application de sa p.i.e.a.

Le deuxième rappel se réfère à la catégorie «partiellement appliquée» laquelle recouvre plus d'une réalité. En effet, pour que les responsabilités soient considérées comme étant appliquées à propos d'un repère, tous les articles de la politique le concernant doivent être appliqués intégralement. Par exemple, lorsqu'une politique stipule, pour un certain nombre d'instances, des responsabilités à propos de la gestion des plans de cours et que l'une ou l'autre de ces instances n'a pas assumé sa part de responsabilité, la Commission considère alors cette gestion comme étant «partiellement appliquée» dans un cas comme dans l'autre. La Commission conclut de même lorsqu'une politique institutionnelle oblige les départements à élaborer une politique départementale et qu'ils en n'ont pas tous élaborée.

Dans son rapport de l'an dernier, pour vérifier si certaines variables pouvaient influer sur l'état d'application des p.i.e.a., la Commission avait considéré le type d'établissement, le nombre d'élèves, le pourcentage d'élèves inscrits en formation générale et en formation professionnelle, le nombre de programmes offerts et le nombre de départements. Cette année, la Commission a procédé à cette même vérification en considérant les 49 établissements visités en 1988-1989 et en 1989-1990, lesquels représentent près de la moitié des établissements du réseau collégial. Comme l'an passé, l'analyse des données ne permet pas à la Commission de conclure que l'application de la p.i.e.a. puisse être liée à l'une ou à plusieurs de ces variables. Elle fait plutôt l'hypothèse que ce sont les interrelations entre plusieurs éléments qui peuvent expliquer la plus ou moins grande application d'une politique. Parmi ces éléments, il faut noter particulièrement la complexité de la structure organisationnelle de l'établissement, sa dynamique, la répartition et l'exercice des pouvoirs à l'intérieur de celui-ci ainsi que l'histoire du collège qui en modèle la culture.

Dans cette section, la Commission présente l'état de la mise en œuvre des p.i.e.a. dans les 21 collèges visités en 1989-1990 et elle compare la situation prévalant au moment de sa visite à celle de 1990-1991, c'est-à-dire après que soit écoulé le délai d'un an accordé aux collèges pour apporter des modifications à l'application de leur politique et pour les faire connaître à la Commission. Elle présente aussi, en annexe, des tableaux récapitulatifs (tableaux VI et VII) sur la mise en œuvre des p.i.e.a. de deux groupes d'établissements : le premier groupe visité en 1988-1989 et le deuxième en 1989-1990. Ces tableaux reflètent essentiellement l'état d'application des politiques à propos des repères majeurs de la Commission un an après la visite de celle-ci. Ils ne présument pas de l'état actuel de la mise en œuvre des politiques des collèges visités en 1988-1989.

2.2.1 L'état de la mise en œuvre des politiques selon les trois repères qui contribuent à la garantie de la qualité de l'évaluation des apprentissages

Dans le *Cadre de référence pour l'examen de la mise en œuvre*, la Commission énonce trois repères qui, à son avis, contribuent le plus à la garantie de la qualité de l'évaluation : la diffusion de la politique, l'exercice des responsabilités confiées aux différentes instances par la politique et l'utilisation du plan de cours comme moyen privilégié pour vérifier si la politique est appliquée. Les tableaux 10 et 11 (pages 18, 19 et 20) présentent l'état de l'application de la politique selon ces trois repères. Pour faciliter leur lecture, il faut se rappeler que le constat sur l'état de l'application de la politique, pour l'année 1989-1990, s'appuie sur la réponse du collège au questionnaire de la Commission et sur l'information recueillie lors de la visite effectuée par cette dernière. Le constat de l'état de l'application de la politique pour l'année 1990-1991 s'appuie également sur ces mêmes sources mais aussi sur toute autre information transmise par le collège au cours du délai d'un an qui lui était accordé.

Ces tableaux sont suivis d'une présentation qui rend compte du développement de la mise en œuvre de l'ensemble des 22 politiques examinées en 1989-1990[12].

12. Concernant la mise en œuvre de l'ensemble des 22 politiques, voir les tableaux III et IV en annexe.

TABLEAU 10

Application de la politique selon les trois repères qui contribuent à garantir la qualité d'évaluation des apprentissages
Constat effectué pour chacun des 21 établissements visités en 1989-1990: années 1989-1990 et 1990-1991

TYPE D'ÉTABLISSEMENT / Nom de l'établissement	Diffusion de la politique		Exercice des responsabilités prévues dans la politique		Gestion des plans de cours	
	1989-1990	1990-1991	1989-1990	1990-1991	1989-1990	1990-1991
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS						
Cégep d'Alma	A	A	P	P	P	P
Campus Saint-Lambert-Longueuil (Champlain Regional College)	A	A	P	P	P	P
Cégep de Drummondville	P	P	P	P	P	A
Cégep François-Xavier-Garneau	A	A	P	A	P	A
Cégep de La Pocatière	A	A	A	A	P	P
Cégep Lionel-Groulx	A	A	P	P	P	P
Cégep de Saint-Laurent	A	A	P	P	P	A
Cégep de Trois-Rivières	A	A	P	P	A	A
Cégep de Victoriaville	P	A	P	A	P	A
ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS SUBVENTIONNÉS						
Académie Centennale	P	A	A	A	A	A
Collège d'affaires Ellis	P	P	A	A	A	A
Collège Jean-de-Brébeuf	A	A	A	A	P	P
Collège de Lévis	A	A	A	A	A	A
Collège Marianopolis	A	A	A	A	A	A
Collège Marie-Victorin (régulier)	A	A	P	P	P	A
Collège Marie-Victorin (adultes)	P	A	P	P	A	A
Collège O'Sullivan de Québec	A	A	A	A	A	A
Conservatoire Lassalle	A	A	A	A	A	A
ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS SOUS PERMIS						
Institut carrière et développement Ltée	A	A	A	A	A	A
Institut informatique-bureautique de Chicoutimi	P	A	P	A	A	A
Institut informatique-bureautique de Sherbrooke	P	P	P	P	A	A
Institut supérieur d'électronique de Montréal	P	P	A	A	A	A

A: La politique est appliquée au regard du repère considéré. Ceci signifie que *toutes* les responsabilités prévues dans la politique qui concernent ce repère sont exercées intégralement. Le nombre de responsabilités varie selon chaque politique.

P: La politique est partiellement appliquée au regard du repère considéré. Ceci signifie qu'il y a *au moins l'une* des responsabilités prévues dans la politique concernant ce repère qui n'est pas exercée intégralement. Le nombre de responsabilités varie selon chaque politique.

TABLEAU 11

Application de la politique selon le repère «exercice des responsabilités prévues dans la politique»
Constat effectué pour chacun des 21 établissements visités en 1989-1990:
années 1989-1990 et 1990-1991

Type d'établissement / Nom de l'établissement	Application générale de la politique		Politiques départementales obligatoires		Politiques départementales facultatives		Concertation sur le contenu des plans de cours et sur les activités d'évaluation, et la coordination de celles-ci		Reconnaissance d'activités étudiantes		Reconnaissance des acquis extrascolaires		Application de la politique à l'éducation des adultes	
	1989-1990	1990-1991	1989-1990	1990-1991	1989-1990	1990-1991	1989-1990	1990-1991	1989-1990	1990-1991	1989-1990	1990-1991	1989-1990	1990-1991
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS														
Cégep d'Alma	A	A	P	P	—	—	—	—	—	—	P	—	∀	P
Campus Saint-Lambert-Longueuil (Champlain Regional College)	P	P	P	P	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cégep de Drummondville	P	P	P	P	—	—	P	P	—	—	—	—	—	—
Cégep François-Xavier-Garneau	P	A	P	A	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cégep de la Pocatière	A	A	A	A	—	—	A	A	A	A	—	—	—	—
Cégep Lionel-Groulx	P	P	P	P	—	—	—	—	—	—	—	—	P	P
Cégep de Saint-Laurent	P	P	—	P[1]	A[1]	—	—	—	—	—	—	—	∀	∀
Cégep de Trois-Rivières	A	A	A	A	—	—	P	P	—	—	—	—	∀	∀
Cégep de Victoriaville	P	A	P	A	—	—	—	—	—	—	—	—	∀	∀
ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS SUBVENTIONNÉS														
Académie Centennale	A	A	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	X	X
Collège d'affaires Ellis	A	A	◆	◆	◆	◆	—	—	—	—	—	—	X	X

A : La politique est appliquée au regard du repère considéré. Ceci signifie que *toutes* les responsabilités prévues dans la politique qui concernent ce repère sont exercées intégralement.
P : La politique est partiellement appliquée au regard du repère considéré. Ceci signifie qu'il y a *au moins l'une* des responsabilités prévues dans la politique concernant ce repère qui n'est pas exercée intégralement.
— : La politique ne prévoit pas de responsabilité à propos de la dimension considérée.
∀ : La politique ne stipule pas d'article au regard de l'éducation aux adultes mais le collège applique cependant sa politique institutionnelle à ce secteur.
X : L'établissement ne distingue pas la clientèle adulte de la clientèle régulière.
◆ : Ce repère n'est pas pertinent dans le cas de cet établissement car ce dernier n'a pas de structure départementale. Concernant le collège Marie-Victorin, le secteur de l'éducation aux adultes n'est pas divisé en départements.
1 : En 1989-1990, selon la politique du cégep de Saint-Laurent, l'élaboration de politiques départementales était facultative alors qu'en 1990-1991, leur élaboration devient obligatoire. Ce constat d'application partielle doit être interprété dans le sens d'un développement de la politique de ce cégep.

BEST COPY AVAILABLE

TABLEAU 11 (SUITE)

**Application de la politique selon le repère «exercice des responsabilités prévues dans la politique»
Constat effectué pour chacun des 21 établissements visités en 1989-1990:
années 1989-1990 et 1990-1991**

TYPE D'ÉTABLISSEMENT / Nom de l'établissement	Application générale de la politique		Politiques départementales obligatoires		Politiques départementales facultatives		Concertation sur le contenu des plans de cours et sur les activités d'évaluation, et la coordination de celles-ci		Reconnaissance d'activités étudiantes		Reconnaissance des acquis extrascolaires		Application de la politique à l'éducation des adultes	
	1989-1990	1990-1991	1989-1990	1990-1991	1989-1990	1990-1991	1989-1990	1990-1991	1989-1990	1990-1991	1989-1990	1990-1991	1989-1990	1990-1991
ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS SUBVENTIONNÉS														
Collège Jean-de-Brébeuf	A	A	—	—	—	—	A	A	—	—	—	—	X	X
Collège de Lévis	A	A	—	—	—	—	A	A	—	—	—	—	X	X
Collège Marianopolis	A	A	A	A	—	—	A	A	—	—	—	—	X	X
Collège Marie-Victorin (régulier)	A	A	N	N	—	—	P	A	—	—	—	—	◇	◇
Collège Marie-Victorin (adultes)	P	P	◆	◆	◆	◆	A	A	—	—	A	A	◇	◇
Collège O'Sullivan de Québec	A	A	◆	◆	◆	◆	A	A	—	—	—	—	X	X
Conservatoire Lassalle	A	A	◆	◆	◆	◆	—	—	—	—	—	—	X	X
ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS SOUS-PERMIS														
Institut carrière et développement Ltée	A	A	◆	◆	◆	◆	A	A	—	—	—	—	X	X
Institut informatique-bureautique de Chicoutimi	P	A	◆	◆	◆	◆	A	A	—	—	—	—	X	X
Institut informatique-bureautique de Sherbrooke	P	P	◆	◆	◆	◆	A	A	—	—	—	—	X	X
Institut supérieur d'électronique L.A. Enr.	A	A	◆	◆	◆	◆	A	A	—	—	—	—	X	X

A : La politique est appliquée au regard du repère considéré. Ceci signifie que *toutes* les responsabilités prévues dans la politique qui concernent ce repère sont exercées intégralement.
N : La politique n'est pas appliquée au regard du repère considéré. Ceci signifie qu'*aucune* des responsabilités prévues dans la politique qui concernent ce repère est exercée intégralement.
P : La politique est partiellement appliquée au regard du repère considéré. Ceci signifie qu'il y a *au moins l'une* des responsabilités prévues dans la politique concernant ce repère qui n'est pas exercée intégralement.
— : La politique ne prévoit pas de responsabilité à propos de la dimension considérée.
V : La politique ne stipule pas d'article au regard de l'éducation aux adultes mais le collège applique cependant sa politique institutionnelle à ce secteur.
X : L'établissement ne distingue pas la clientèle adulte de la clientèle régulière.
◆ : Ce repère n'est pas pertinent dans le cas de cet établissement car ce dernier n'a pas de structure départementale. Concernant le collège Marie-Victorin, le secteur de l'éducation aux adultes n'est pas divisé en départements.
◇ : Le collège Marie-Victorin a élaboré une politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages à l'enseignement régulier et une autre à l'éducation aux adultes.

La diffusion de la politique

Concernant ce repère, la Commission constate une amélioration. En effet, en 1990-1991, la politique est diffusée dans 18 cas (81,8 %) et partiellement diffusée dans 4 autres (18,2 %) alors qu'en 1989-1990, la politique était diffusée dans 14 cas (63,6 %) et partiellement diffusée dans 8 autres (36,4 %).

L'exercice des responsabilités prévues dans la politique

La Commission note aussi une amélioration à propos de l'«exercice des responsabilités prévues dans la politique». En 1990-1991, celles-ci sont exercées conformément à la politique dans 13 cas (59 %) et partiellement assumées dans 9 autres cas (41 %). En 1989-1990, les responsabilités étaient exercées conformément à la politique dans 10 cas (45,5 %) et partiellement assumées dans 12 cas (54,5 %).

Le tableau IV, en annexe, présente des données sur l'articulation de ce repère.

Les responsabilités concernant l'application générale de la politique

Ces responsabilités sont assumées conformément à la politique de 16 collèges (72,7 %) et partiellement exercées dans 6 autres établissements (27,3 %). En 1989-1990, 13 collèges (59,1 %) appliquaient leur politique en ce sens et 9 autres (40,9 %) l'appliquaient partiellement.

Les responsabilités concernant les politiques départementales

Cette année, la politique du cégep de Saint-Laurent devient plus exigeante en rendant obligatoire l'élaboration de politiques départementales. Ainsi, en 1990-1991, 11 p.i.e.a. obligeaient les départements à élaborer de telles politiques. Dans 5 cas (45,5 %), elles sont élaborées, approuvées et diffusées et dans 5 autres cas (45,5 %), elles sont en élaboration ou doivent être approuvées. Comme en 1989-1990, le collège Marie-Victorin (secteur de l'enseignement régulier) a délaissé l'élaboration des politiques départementales au profit d'une implantation progressive de «l'approche-programme». En 1989-1990, dans 3 cas (30 %), les départements avaient élaboré et fait approuver leur politique et dans 6 autres cas (60 %), les politiques étaient en élaboration ou en voie d'être approuvées.

Les responsabilités concernant la concertation sur les contenus des plans de cours, les activités d'évaluation et la coordination de celles-ci

En 1989-1990, dans 13 des politiques, on traite de la concertation sur les contenus des plans de cours et sur les activités d'évaluation, et la coordination de celles-ci. Onze de ces politiques (84,6 %) sont appliquées quant aux règles qu'elles comportent au chapitre de la concertation et de la coordination et 2 autres politiques (15,4 %) le sont partiellement. En 1989-1990, les données étaient respectivement de 76,9 % et 23,1 %).

Les responsabilités concernant la reconnaissance des activités étudiantes, la reconnaissance des acquis extrascolaires et l'application de la politique à l'éducation des adultes

Comme en 1989-1990, un seul collège traite dans sa politique de reconnaissance d'activités étudiantes et il applique ce qui est stipulé.

En 1990-1991, une seule politique prévoit des articles au sujet de la reconnaissance des acquis extrascolaires et ils sont appliqués. En 1989-1990, une politique de plus en faisait mention.

Par ailleurs, en 1990-1991, un établissement de plus qu'en 1989-1990 mentionne dans sa politique que celle-ci vaut non seulement pour l'enseignement régulier, mais aussi pour l'éducation des adultes; ces deux collèges n'appliquent toutefois que partiellement leur politique. Un autre collège a élaboré une politique spécialement pour le secteur de l'éducation des adultes et trois collèges appliquent aussi leur politique institutionnelle à ce secteur d'enseignement, mais sans le mentionner explicitement dans leur texte. Enfin, onze établissements ne distinguent pas la clientèle de ce secteur de celui de l'enseignement régulier et quatre autres n'y appliquent pas formellement leur politique.

La gestion du plan de cours

La Commission constate une nette amélioration en ce qui concerne la gestion des plans de cours. En 1990-1991, dans 17 des politiques (77,3 %), les articles sont appliqués conformément au texte alors que dans 5 autres (22,7 %), ils le sont partiellement. En 1989-1990, les articles concernant la gestion des plans de cours étaient appliqués conformément à la politique de 12 collèges (54,5 %) et partiellement appliqués dans 10 établissements (45,5 %).

2.2.2 L'état de la mise en œuvre des politiques à propos des éléments qui contribuent à faire de la politique un instrument de développement

Une p.i.e.a. est un instrument qui contribue à garantir la qualité de l'évaluation. Mais elle sert aussi au développement de l'évaluation. C'est ainsi que la Commission, au moment de l'examen de la mise en œuvre, a accordé une attention particulière à cinq repères susceptibles de renforcer le développement de l'évaluation des apprentissages : la dimension formative de l'évaluation et l'aide à l'apprentissage, la formation fondamentale et la qualité de la langue, l'aide et les ressources prévues pour l'évaluation, la révision de notes et le droit de recours des élèves et la révision de la politique. Le tableau V de l'annexe présente l'état de la mise en œuvre de la politique à propos de ces cinq repères.

Si l'on excepte les données relatives à «la révision de notes et les droits de recours des élèves» qui demeurent les mêmes, la Commission constate une amélioration concernant les autres éléments. Plus spécifiquement, elle note que les 18 politiques énonçant des articles en matière d'aide et de ressources reliées à l'évaluation sont toutes appliquées. Elle note aussi qu'en 1990-1991, 16 établissements (76,2 %) ont révisé leur politique, tandis qu'en 1989-1990, ils étaient 11 (52,4 %) à l'avoir fait.

En 1990-1991, plus des trois quarts des collèges appliquent ce que stipule leur politique au regard de la gestion des plans de cours. Ce résultat signifie que dans ces établissements, les enseignantes et les enseignants rédigent un plan de cours pour chacun des cours qu'ils dispensent et la direction ou les départements les vérifient. Cependant, cette année encore, la Commission a constaté que l'exercice des responsabilités prévues dans la politique pose des problèmes d'application. De plus, au cours du délai d'un an accordé aux collèges, peu d'entre eux ont apporté des modifications à la mise en œuvre de leur p.i.e.a. à propos de ce repère important. Toutefois, la Commission rappelle que la mise en œuvre d'une politique nécessite parfois un certain nombre d'années puisqu'elle concerne les activités quotidiennes des personnes touchées par l'évaluation et qu'elle peut entraîner des modifications dans la façon de les exercer. La Commission souligne néanmoins l'importance pour tout collège de mettre en œuvre sa p.i.e.a. pour attester la qualité de l'évaluation des apprentissages et supporter ainsi la recommandation de la sanction des études par le conseil d'administration de l'établissement.

Dans son rapport de 1988-1989, la Commission a fait un certain nombre de constats sur la mise en œuvre des politiques, condition essentielle pour que celles-ci puissent contribuer à garantir la qualité de l'évaluation des apprentissages aux yeux de la Ministre et du public. Elle a de plus proposé aux collèges des actions importantes à poursuivre en ce sens: la mise en place de mécanismes formels pour consolider l'application de la politique, l'encadrement des modalités de l'évaluation, le soutien au perfectionnement du personnel enseignant en évaluation et le développement de la «culture» de l'évaluation.

La Commission rappelle ici l'essentiel de sa réflexion sur le thème de la gestion de l'évaluation des apprentissages qu'elle a développé dans son rapport 1989-1990. Pour qu'une politique puisse être mise en application, il faut que toutes les instances d'un collège le souhaitent et y travaillent. L'existence de bonnes communications et d'un climat de confiance entre ces instances ainsi que la présence d'une concertation et d'une coordination pour favoriser l'exercice des responsabilités concourent aussi à la mise en œuvre de la politique. Tout en reconnaissant le travail accompli par les collèges pour gérer l'évaluation à l'aide d'une politique, la Commission croit impérieux que l'implantation de certaines pratiques soit complétée. Celles-ci se regroupent dans quatre domaines d'intervention: l'harmonisation des pratiques d'évaluation notamment par une concertation sur les plans de cours, par l'élaboration d'une politique départementale et par une mise à jour de cette dernière; le développement d'une réflexion sur l'évaluation et la pédagogie, principalement à propos de sujets comme ceux de la formation fondamentale, de la maîtrise de la langue, de l'aide à l'apprentissage, de l'éducation des adultes ou de l'approche programme; l'examen des plans de cours et l'analyse des politiques départementales d'évaluation des apprentissages pour assurer que les règles et les orientations, tout comme les responsabilités et les principes énoncés dans la politique institutionnelle se traduisent dans les situations concrètes d'évaluation des apprentissages; la révision de la politique pour permettre aux collèges de maintenir à jour leur document de manière à l'harmoniser avec la réalité et à le parfaire.

CONCLUSION

La quasi totalité des établissements d'enseignement collégial ont maintenant une p.i.e.a. qui répond aux exigences du cadre d'analyse de la Commission de l'évaluation. En effet, 89 % ont une politique reconnue comme satisfaisante. Au cours des trois dernières années, la mise en œuvre de 69 p.i.e.a. a été examinée et en 1991-1992, la Commission poursuivra cette opération. De plus, pour répondre à une demande de la Ministre concernant l'état d'application des p.i.e.a. des collèges visités depuis 1988-1989, la Commission effectuera une relance auprès des établissements concernés.

Les collèges ont accompli un travail important afin de mieux encadrer l'évaluation des apprentissages. Cependant, pour que la p.i.e.a. puisse ***réellement*** attester la qualité de cette évaluation, certaines actions devront être consolidées. Selon la Commission, les p.i.e.a. devraient prévoir des mécanismes pour déterminer les habiletés à acquérir pour chacun des cours, pour s'assurer que les instruments de mesure et les critères d'évaluation mesurent bien le degré d'atteinte de ces habiletés, et pour s'assurer de corrections univoques, notamment dans le cas d'un même cours dispensé par plus d'un enseignant. De plus, n'y aurait-il pas lieu de prévoir un examen synthèse ou un travail synthèse final pour chacun des cours ? Pour les programmes préuniversitaires, ne serait-il pas judicieux de développer une forme d'examen synthèse pour mesurer l'atteinte des objectifs de chacun d'eux ?

Ces actions, une fois accomplies, pourront combler certaines lacunes qui subsistent. Ainsi, de façon générale, l'acte d'évaluer reste trop souvent un acte privé entre le professeur et ses élèves et des cours identiques dispensés par plus d'un professeur et ce, dans un même collège, ne sont pas équivalents en ce qui a trait aux objectifs poursuivis, aux compétences développées et au contenu dispensé. De plus, certains interlocuteurs du Conseil des collèges et de la Commission déplorent l'absence de standards clairement définis au plan national obligeant ainsi chacun des collèges à déterminer leurs propres standards, ce qui engendre l'impossibilité de comparer les résultats d'un collège à l'autre.

Au cours des deux prochaines années, la Commission expérimentera son *Cadre de référence* sur l'évaluation institutionnelle des programmes de formation au collégial. Cette expérimentation comporte, notamment, un inventaire des pratiques actuelles en évaluation des programmes dans les collèges, une expérimentation de l'évaluation de certains programmes de formation préuniversitaire et de formation professionnelle dans quelques établissements, une préparation de matériel pour faciliter l'analyse et l'évaluation de l'application des programmes dans les collèges. De plus, en collaboration avec des collèges, la Commission élaborera et expérimentera un examen

synthèse de programme en sciences humaines et un examen témoin disciplinaire en mathématiques. Elle poursuivra sa réflexion sur l'évaluation au collégial dans le cadre de la publication d'un document du Conseil des collèges portant sur les priorités de développement de l'enseignement collégial pour l'an 2000. Ce document fera état des priorités d'action que le Conseil des collèges et ses deux Commissions souhaitent voir mises en œuvre pour que l'enseignement collégial puisse assurer aux élèves une formation de qualité et contribuer au développement de la société québécoise.

ANNEXE

TABLEAU I

Liste des 19 collèges où l'examen de la mise en oeuvre a été effectué en 1990-1991

TYPE D'ÉTABLISSEMENT		
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS	**ÉTABLISSEMENT PRIVÉ SUBVENTIONNÉ**	**ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS SOUS PERMIS**
Cégep Beauce-Appalaches	Collège LaSalle	Collège d'informatique Marsan Inc.
Champlain Regional College Campus Lennoxville Campus St-Lawrence		Collège de photographie Marsan Inc.
Cégep de la Gaspésie et des Îles		Collège technique de Montréal Inc.
Cégep Joliette-De Lanaudière		Informatique MultiHexa Inc.
Cégep de Lévis-Lauzon		Institut Herzing de Montréal Inc.
Cégep de Limoilou		Institut Jean-Guy Leboeuf Inc.
Cégep de Rimouski		
Cégep de Rosemont		
Cégep de Saint-Hyacinthe		
Cégep de Sherbrooke		
Cégep de Sorel-Tracy		
12/19	**1/19**	**6/19**

TABLEAU II

Liste des 6 collèges qui ont demandé un délai supplémentaire pour l'examen de la mise en oeuvre

TYPE D'ÉTABLISSEMENT		
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS	**ÉTABLISSEMENT PRIVÉ SUBVENTIONNÉ**	**ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS SOUS PERMIS**
Collège Dawson	École commerciale du Cap	Association de l'Immeuble
Collège John Abbott		Collège d'électronique de Québec
		Institut d'informatique de Québec Inc.
2/6	**1/6**	**3/6**

TABLEAU III

Application de la politique selon les trois repères qui concourent à garantir la qualité de l'évaluation des apprentissages
Constat effectué pour les 21 établissements visités en 1989-1990:
années 1989-1990 et 1990-1991

ÉTAT DE L'APPLICATION	Diffusion de la politique	Exercice des responsabilités prévues dans la politique	Gestion des plans de cours
Appliquée			
1989-1990	14 (63,6 %)	10 (45,5 %)	12 (54,5 %)
1990-1991	18 (81,8 %)	13 (59 %)	17 (77,3 %)
Partiellement appliquée			
1989-1990	8 (36,4 %)	12 (54,5 %)	10 (45,5 %)
1990-1991	4 (18,2 %)	9 (41 %)	5 (22,7 %)
Non encore appliquée			
1989-1990	0 (—)	0 (—)	0 (—)
1990-1991	0 (—)	0 (—)	0 (—)
Total			
1989-1990	22* (100 %)	22* (100 %)	22* (100 %)
1990-1991	22* (100 %)	22* (100 %)	22* (100 %)

* Nombre de politiques où l'on traite du repère indiqué.

TABLEAU IV

**Application de la politique selon le repère «exercice des responsabilités prévues dans la politique»
Constat effectué pour l'ensemble des 21 établissements visités en 1989-1990:
années 1989-1990 et 1990-1991**

ÉTAT DE L'APPLICATION	Application générale de la politique	Politiques départementales obligatoires	Politiques départementales facultatives	Concertation sur les contenus des plans de cours, les activités d'évaluation, et la coordination de celles-ci	Reconnaissance des activités étudiantes	Reconnaissance des acquis extra-scolaires	Application de la politique à l'éducation des adultes
Appliquée							
1989-1990	13 (59,1 %)	3 (30 %)	1 (100 %)	10 (76,9 %)	1 (100 %)	1 (50 %)	0 (—)
1990-1991	16 (72,7 %)	5 (45,5 %)	0 (—)	11 (84,6 %)	1 (100 %)	1 (100 %)	0 (—)
Partiellement appliquée							
1989-1990	9 (40,9 %)	6 (60 %)	0 (—)	3 (23,1 %)	0 (—)	1 (50 %)	1 (100 %)
1990-1991	6 (27,3 %)	5 (45,5 %)	0 (—)	2 (15,4 %)	0 (—)	0 (—)	2 (100 %)
Non encore appliquée							
1989-1990	0 (—)	1 (10 %)	0 (—)	0 (—)	0 (—)	0 (—)	0 (—)
1990-1991	0 (—)	1 (9 %)	0 (—)	0 (—)	0 (—)	0 (—)	0 (—)
Total							
1989-1990	22* (100 %)	10* (100 %)	1* (100 %)	13* (100 %)	1* (100 %)	2* (100 %)	1* (100 %)**
1990-1991	22* (100 %)	11* (100 %)	0* (—)	13* (100 %)	1* (100 %)	1* (100 %)	2* (100 %)**

* Nombre de politiques où l'on traite du repère indiqué.

** Outre les 2 collèges qui appliquent partiellement leur politique à l'éducation des adultes, 3 établissements ont mentionné à la Commission que leur politique concerne ce secteur d'enseignement et un autre a une politique spécifique concernant l'éducation des adultes mais 11 ne distinguent pas ce secteur de l'enseignement régulier et 4 n'y appliquent pas formellement leur politique.

BEST COPY AVAILABLE

TABLEAU V

Application de la politique selon des repères qui concourent à faire de celle-ci un instrument de développement
Constat effectué pour l'ensemble des 21 établissements visités en 1989-1990:
années 1989-1990 et 1990-1991

ÉTAT DE l'application	Dimension formative de l'évaluation et aide à l'apprentissage	Formation fondamentale et qualité de la langue	Aide et ressources prévues en évaluation	Révision de notes et droits de recours	Révision de la politique
Appliquée					
1989-1990	15 (68,2 %)	11 (52,4 %)	16 (88,9 %)	21 (100 %)	11 (52,4 %)
1990-1991	16 (72,7 %)	13 (61,9 %)	18 (100 %)	21 (100 %)	16 (76,2 %)**
Partiellement appliquée					
1989-1990	7 (31,8 %)	10 (47,6 %)	2 (11,1 %)	0 (—)	5 (23,8 %)
1990-1991	6 (27,3 %)	8 (38,1 %)	0 (—)	0 (—)	3 (14,3 %)
Non encore appliquée					
1989-1990	0 (—)	0 (—)	0 (—)	0 (—)	5 (23,8 %)
1990-1991	0 (—)	0 (—)	0 (—)	0 (—)	2 (19,5 %)
Total					
1989-1990	22* (100 %)	21* (100 %)	18* (100 %)	21* (100 %)	21* (100 %)
1990-1991	22* (100 %)	21* (100 %)	18* (100 %)	21* (100 %)	21* (100 %)

* Nombre de politiques où l'on traite de la dimension indiquée.
** Outre ces 16 collèges, 1 autre a révisé sa politique même si celle-ci ne prévoyait pas de mécanisme de révision.

TABLEAU VI

Application de la politique selon les trois repères qui concourent à garantir la qualité de l'évaluation des apprentissages un an après la visite de la Commission
Constat effectué pour les 28 établissements visités en 1988-1989 et pour les 21 collèges visités en 1989-1990

ÉTAT DE L'APPLICATION	Diffusion de la politique		Exercice des responsabilités prévues dans la politique		Gestion des plans de cours	
Appliquée						
1988-1989	25	(89,3 %)	15	(53,6 %)	19	(67,9 %)
1989-1990	18	(81,8 %)	13	(59 %)	17	(77,3 %)
Partiellement appliquée						
1988-1989	3	(10,7 %)	13	(46,4 %)	9	(32,1 %)
1989-1990	4	(18,2 %)	9	(41 %)	5	(22,7 %)
Non encore appliquée						
1988-1989	0	(—)	0	(—)	0	(—)
1989-1990	0	(—)	0	(—)	0	(—)
Total						
1988-1989	28*	(100 %)	28*	(100 %)	28*	(100 %)
1989-1990**	22*	(100 %)	22*	(100 %)	22*	(100 %)

* Nombre de politiques où l'on traite du repère indiqué.

** En 1989-1990, la Commission a visité 21 établissements et examiné la mise en oeuvre de 22 politiques car le Collège Marie-Victorin a élaboré une politique pour le secteur de l'enseignement régulier et une autre pour le secteur de l'enseignement aux adultes.

TABLEAU VII

Application de la politique selon le repère «exercice des responsabilités prévues dans la politique» un an après la visite de la Commission
Constat effectué pour les 28 établissements visités en 1988-1989 et pour les 21 collèges visités en 1989-1990

ÉTAT DE L'APPLICATION	Application générale de la politique	Politiques départementales obligatoires	Politiques départementales facultatives	Concertation sur les contenus des plans de cours, les activités d'évaluation et la coordination de celles-ci	Reconnaissance des activités étudiantes	Reconnaissance des acquis extra-scolaires	Application de la politique à l'éducation des adultes
Appliquée							
1988-1989	22 (78,6 %)	6 (42,9 %)	1 (33,3 %)	10 (83,3 %)	3 (100 %)	8 (66,7%)	4 (57,1%)
1989-1990	15 (68,2 %)	5 (45,5 %)	0 (—)	11 (84,6 %)	1 (100 %)	1 (100 %)	0 (—)
Partiellement appliquée							
1988-1989	6 (21,4 %)	8 (57,1 %)	1 (33,3 %)	2 (16,7 %)	0 (—)	4 (33,3 %)	3 (42,9 %)
1989-1990	7 (31,8 %)	5 (45,5 %)	0 (—)	2 (15,4 %)	0 (—)	0 (—)	2 (100 %)
Non encore appliquée							
1988-1989	0 (—)	0 (—)	1 (33,4 %)	0 (—)	0 (—)	0 (—)	0 (—)
1989-1990 **	0 (—)	1 (9 %)	0 (—)	0 (—)	0 (—)	0 (—)	0 (—)
Total							
1988-1989	28* (100 %)	14* (100 %)	3* (100 %)	12* (100 %)	3* (100 %)	12* (100 %)	7* (100 %)
1989-1990	22* (100 %)	11* (100 %)	0* (—)	13* (100 %)	1* (100 %)	1* (100 %)	2* (100 %)

* Nombre de politiques où l'on traite du repère indiqué.

** En 1989-1990, la Commission a visité 21 établissements et examiné la mise en oeuvre de 22 politiques car le Collège Marie-Victorin a élaboré une politique pour le secteur de l'enseignement régulier et une autre pour le secteur de l'enseignement aux adultes.

FIGURE 1

Évolution de l'état des politiques de 1985 à 1991

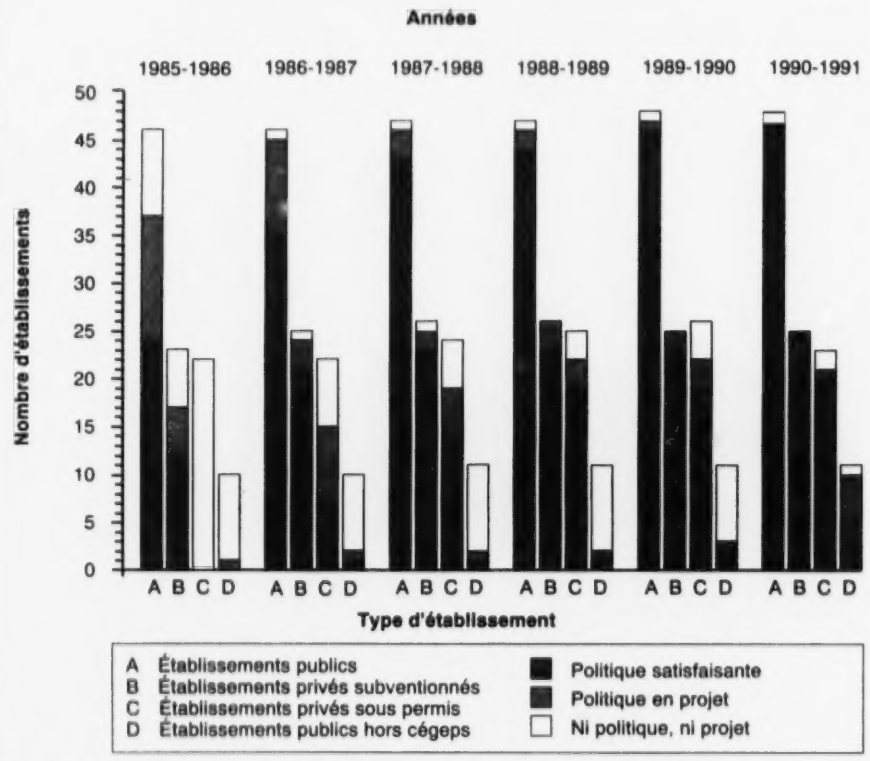

FIGURE 2

Pourcentage des établissements dont la politique est considérée comme satisfaisante
Évolution de 1985 à 1991

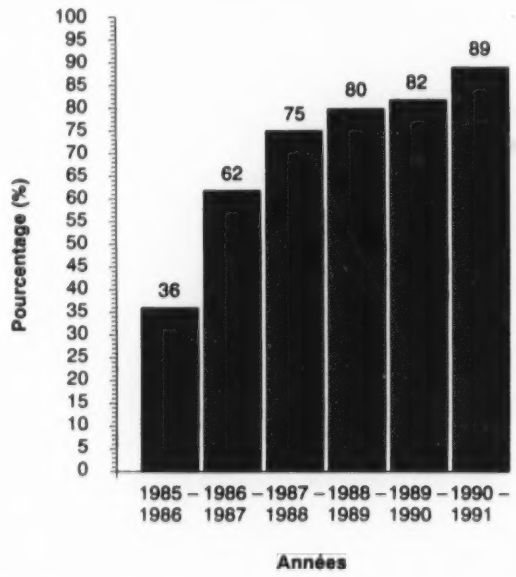

FIGURE 3

Pourcentage des établissements selon l'état de leur politique
Évolution de 1985 à 1991

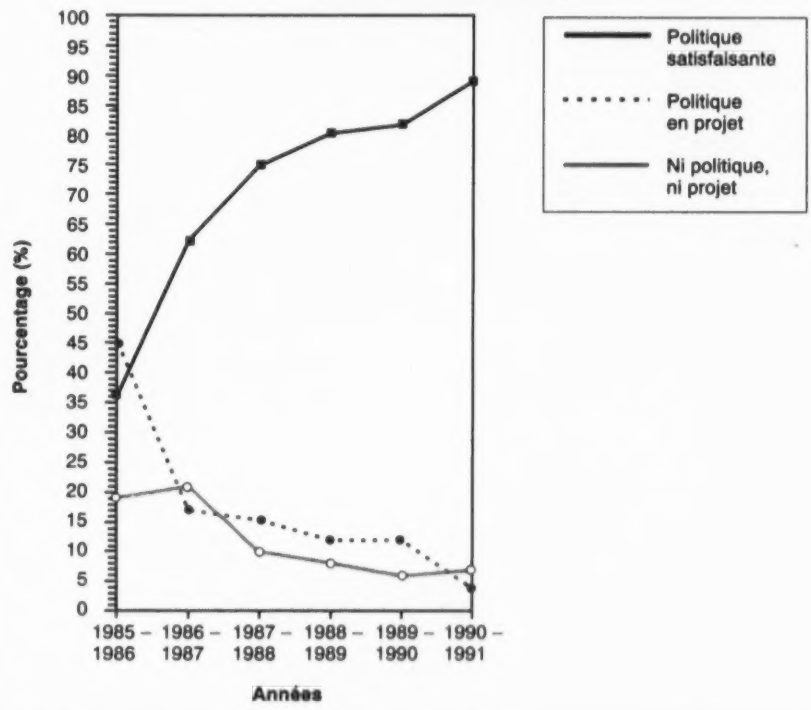

COMMISSION DE L'ÉVALUATION
1991-1992

PRÉSIDENTE : NICOLE SIMARD

Membres

Jean-Claude Deschênes
Adjoint au développement pédagogique
Cégep de Saint-Jérôme

Odette Filion
Conseillère pédagogique
Commission scolaire des Manoirs

Louise Landry
Conseillère pédagogique
Cégep de Rosemont

Michelle Lauzon
Professeure
Cégep de Maisonneuve

Patrick Moran
Adjoint du secrétaire
Conseil du trésor

Nicole Pourchot
Professeure
Collège Marianopolis

Sarto Roy
Directeur des services professionnels et de réadaptation
Service d'adaptation Osmose

Marcel Sénéchal
Directeur de l'analyse et du développement
Fédération des CLSC du Québec

Coordonnatrice de la Commission : **Francine Richard**

Recherche et rédaction : **Hélène Bergeron**

ERIC Clearinghouse for Junior Colleges
JUL 03 1992